



N°2023/39

Objet

Signature de la convention territoriale globale -CTG 2024/2027

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16
Exprimés
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine

MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

Procurations :

Mme GARY Isabelle à Mme CARISTAN Carole
Mme ZIOUANI Mahjoubà à Mme PENNEROUX Béatrice
M MERCI Bernard, à M. MALAVAL Claude
M. GUILLEMET Olivier à Mme LAHANA Agnès

Absents :

MMES JEANNOT Valentine et NADEAU MASSON Tiphaine

Secrétaire de séance : M. HETREUX Denis

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. C'est le Muretain Agglo qui assure la coordination entre la CAF et les communes sur le sujet.

Pour rappel, la convention actuelle (2020-2023) avait été validée par le conseil municipal du 29 septembre 2020.

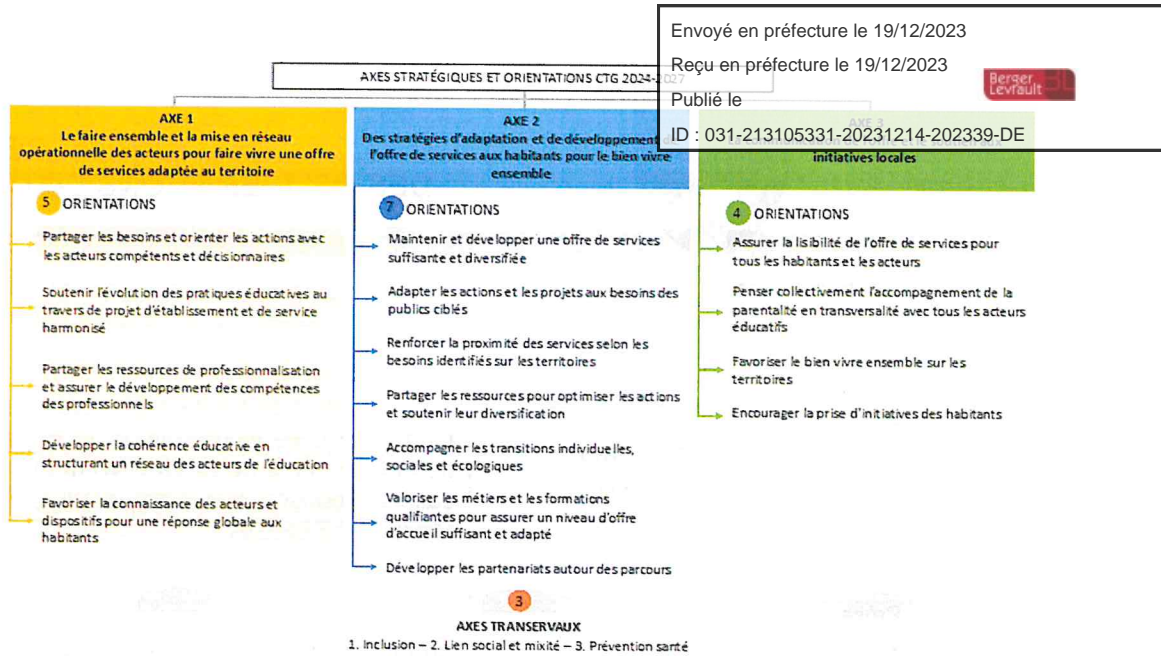
Le nouveau projet a été travaillé par les élus et techniciens du muretain agglo et ses communes membres en comité technique. Le sujet a été traité lors de la conférence des Maires du 5/12/23 et une lettre d'engagement, reprenant les axes de la CTG 2020-2023 et déclinant les orientations futures, a été signée par le Maire.

S'agissant de la première édition, la CTG 2020-2023 a donné la priorité à la mise en place d'un cadre évolutif et souple qui permette aux acteurs de s'inscrire dans cette dynamique, de créer les conditions de pilotage, d'animation et de mise en œuvre du projet commun.

Aussi, la 1ère CTG s'est structurée autour de 10 axes :

- ✓ 1 axe « Pilotage, animation et évaluation de la convention territoriale globale »,
- ✓ 9 axes thématiques pour optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Aujourd'hui, les conclusions de l'évaluation amènent à proposer une structuration de la CTG 2024-2027 en 3 axes stratégiques et transversaux :



Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention et ainsi à approuver les axes de travail proposés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la Convention Territoriale Globale selon les axes déclinés ci-dessus et qui a vocation à être finalisée et complétée dans le courant du premier trimestre 2024.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que ses avenants ultérieurs.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 18 décembre 2023



Le Maire,

J. M BERGIA